



ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

## CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

Entre les soussignés :

Monsieur Van Ngoc Sang  
Demeurant à Johor, Malaysia

Ci-après dénommé « Le prestataire »,

d'une part, ET

L'Ecole française d'Extrême-Orient, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel dont le siège est 22 avenue du Président Wilson – 75116 Paris, représenté par son Directeur, Monsieur Yves GOUDINEAU, dûment habilité,

Ci-après dénommée « EFEO »,

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

### ARTICLE 1 - Établissement de la prestation

1-1). L'EFEO confie au prestataire qui accepte le soin d'effectuer **la mise en page des photos numérisées des Archives Royales du Champa.**

1-2). Le prestataire s'engage à effectuer ce travail de manière consciencieuse et soignée, conforme aux exigences de la profession.

### ARTICLE 2 – Responsabilité scientifique

Le prestataire travaille sous la responsabilité scientifique de Monsieur Po Dharma, maître de conférences de l'EFEO.

### ARTICLE 3 - Durée

Le présent contrat de prestation de service est établi pour une durée de 2 mois, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2014, date de signature de ce présent contrat.

#### **ARTICLE 4 - Rétribution**

4-1 Pour prix de la cession, l'EFEO versera au prestataire une indemnité nette de 4000 Ringgits. Cette rétribution sera versée à la fin de la prestation, lorsque le responsable scientifique aura reçu le résultat du travail demandé à l'article 1.

4-2 Elle est nette de toute charge sociale et fiscale pour l'EFEO.

#### **ARTICLE 5 - Modalité de règlement**

Le paiement sera effectué par la régie du Centre EFEO de Kuala Lumpur.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le 1<sup>er</sup> Avril 2014.

L'EFEO,

Yves GOUDINEAU

Le Directeur de l'EFEO  
Par délégation

Valérie LIGER-BELAIR  
Directeur des Services

Le prestataire

Van Ngoc Sang